

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1002

présenté par
M. Breton

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	2 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	2 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2024 consacre 55,2 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 46,8 millions d'euros en crédits de paiement à la sécurisation des établissements pénitentiaires.

Pour mémoire, le PLF pour 2021 consacrait 62,6 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 63,7 millions d'euros en crédits de paiement à cette sécurisation.

En 2018, un rapport d'une mission d'information relative au régime juridique des fouilles en détention montrait que la problématique des fouilles posait la question plus générale de la sécurité en détention et des moyens dont disposent les chefs d'établissement et les surveillants pour lutter contre l'entrée d'objets dangereux et illicites.

La mission d'information proposait notamment de renforcer les moyens de contrôle des détenus notamment en développant l'équipement des établissements pour peine en portiques à ondes millimétriques.

Dans le bleu budgétaire, il est indiqué que "La DAP poursuivra en 2024 les actions visant à sécuriser les établissements ainsi que les SPIP et à mieux protéger les personnels sur leur lieu de travail : déploiement des dispositifs anti-projections et anti-drones, modernisation des systèmes de radiocommunication, de la vidéosurveillance et des portiques de détection, etc".

Il n'y a cependant aucun montant pour prendre connaissance du budget attribué au développement des portiques à ondes millimétriques et connaître une éventuelle augmentation par rapport aux précédents PLF.

Il est donc proposé d'augmenter les crédits consacrés à la sécurisation des établissements pénitentiaires particulièrement les portiques à ondes millimétriques.

Cet amendement :

- augmente de 2 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action « garde et contrôle des personnes placées sous-main de justice » au sein du programme « administration pénitentiaire » ;
- et réduit concomitamment de 2 millions d'euros les autorisations d'engagement et de crédits de paiement de l'action « gestion de l'administration centrale » au sein du programme « conduite et pilotage de la politique de la justice ».